

**De :** DUMAS Jérémie (Adjoint à la cheffe de pôle) - DDT 63/SPAR/BPA <[jeremi.dumas@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:jeremi.dumas@puy-de-dome.gouv.fr)>

**Envoyé :** mercredi 21 décembre 2022 09:23

**À :** [urbanisme@ccdoreallier.fr](mailto:urbanisme@ccdoreallier.fr)

**Cc :** PRIOLET Geoffrey (Chef de service) - DDT 63/SPAR/DIR <[geoffrey.priolet@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:geoffrey.priolet@puy-de-dome.gouv.fr)>;

CAINE Jennifer (Cheffe du pôle BPA) - DDT 63/SPAR/BPA <[jennifer.caine@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:jennifer.caine@puy-de-dome.gouv.fr)>;

BELLOEIL Sandrine - DDT 63/SPAR/BPA <[sandrine.belloeil@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:sandrine.belloeil@puy-de-dome.gouv.fr)>

**Objet :** Remarque de l'État concernant la modification simplifiée N°4 de Lezoux

Bonjour,

Vous nous avez notifié la modification simplifiée n°4 du PLU de Lezoux le 30 novembre 2022. Ce dossier sera mis à la disposition du public à compter du 26 décembre 2022.

Compte tenu du délai contraint avec l'ouverture de l'enquête publique, nous vous transmettons cette remarque par mail.

Après étude du dossier, nous constatons que les modifications proposées s'inscrivent parfaitement dans le cadre du programme "Petites villes de demain" (dont la commune de Lezoux est lauréate) avec une réelle volonté de protéger le commerce de centre-ville, en définissant à la fois un linéaire commercial protégé tout en interdisant l'implantation de commerces concurrentiels en périphérie.

Suite à votre échange téléphonique du 20 décembre avec Madame Belloeil, nous vous confirmons notre avis favorable sur cette modification simplifiée, avec toutefois une interrogation sur le devenir des commerces existants situés en zone Uj, et notamment leurs possibilités de développement. En effet, la proposition de règlement vise à interdire au sein de la zone Uj "les nouvelles surfaces commerciales et d'interdire le changement de destination des locaux existants vers une destination commerciale" mais la question reste ouverte, s'il existe des commerces déjà existants au sein de cette zone, de savoir s'il est prévu de pouvoir les laisser s'agrandir et si oui, dans quelles proportions ?

Nous vous remercions par avance pour les compléments qui pourront être apportés sur ce sujet,

Cordialement,

--

**Jérémi DUMAS**

Adjoint à la cheffe du bureau planification et aménagement  
Service Prospective Aménagement Risques / BPA

7, rue Léo Lagrange, 63033 Clermont-Ferrand Cedex 01

Tél : 04.73.43.19.46

[www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr)



**PRÉFET  
DU  
PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction  
départementale  
des territoires